

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 6 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-six novembre deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 6 décembre 2018

Délibération n° : 18-12-16

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Autorisation de dépenses en section investissement avant adoption du budget primitif 2019

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Votes Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Pasquale TIMPANO -- Marcel BURNY -- Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART -- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET -- Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Jean CAVERNE -- Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI -- Marie - Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Bernard VANDENHOVE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir à Gérard QUINET
Cédric OTLET
Grégory SPYCHALA

ÉTAIT ABSENTE :

Claudine GENARD

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1 qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT que cette autorisation permet d'assurer une continuité des investissements sans interruption jusqu'au vote du budget. Les crédits correspondants sont intégrés au budget primitif lors de son adoption.

CONSIDÉRANT que pour information, le quart des crédits des dépenses d'équipement inscrits au budget 2018 s'élevait à 327 048 €.

Dépenses d'équipement votées	propositions nouvelles au BP 2018 (hors RAR)	DM1 au BP 2018	Total BP + DM
chap 20	42 500,06 €		42 500,06 €
chap 21	618 774,00 €	179 121,27 €	797 895,27 €
chap 23			0,00 €
Opérations			
OP118	20 800,00 €	-39 350,00 €	-18 550,00 €
OP132	432 000,00 €	54 350,00 €	486 350,00 €
TOTAUX	1 114 074,06 €	194 121,27 €	1 308 195,33 €

X 1/4 =
327 048,83 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission de finances réunie le 21 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Article 1 : d'accepter l'ouverture de crédits au titre des dépenses nouvelles, sur le budget primitif 2019, pour un total de 155 000 € répartis de la manière suivante :

➤ **Opérations** :

- Compte 2315-132-813 travaux de voirie 15 000 €

➤ **Opérations non affectées** :

- Compte 205 Licences et concessions 20 000 €
- Compte 2128 autres agencements et aménagements 5 000 €
- Compte 2183 matériel informatique 5 000 €
- Compte 2184 acquisition de matériels tous services 5 000 €
- Compte 2188 autres matériels 10 000 €
- Compte 21312 bâtiments scolaires 10 000 €
- Compte 21318 autres bâtiments 50 000 €
- Compte 2315 travaux de voirie 35 000 €

Article 2 : de reprendre ces ouvertures de crédits dans le budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/12/2018

Pour copie conforme

- Le 13/12/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

